



15ème législature

Question N° : 45339	De M. Jean-Charles Larssonneur (Agir ensemble - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >services à la personne	Tête d'analyse >Salariés à domicile et hausse des prix des carburants	Analyse > Salariés à domicile et hausse des prix des carburants.
Question publiée au JO le : 19/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences pour les salariés à domicile de la hausse des prix des carburants. Pour répondre aux attentes des concitoyens, des mesures ont déjà été prises, comme l'indemnité inflation ou la revalorisation de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique. Plus récemment, M. le Premier ministre a annoncé qu'à compter du 1er avril 2022 et pour une durée de 4 mois, une remise de 15 centimes par litre sera appliquée sur le prix à la pompe. Mais, pour les professionnels du secteur de l'aide à domicile, les difficultés persistent car la plupart d'entre eux ne sont pas imposables et ne bénéficient donc pas de la revalorisation du barème. Ainsi, il souhaiterait savoir si une mesure ciblée est à l'étude pour répondre à cette problématique de fond qui met en péril l'attractivité de ce secteur.